



Besoins de renseignements

Par **nathalie1**, le **05/02/2013** à **20:10**

bonsoir à tous

suis une jeune Camerounaise qui vient d'arriver en France. je suis parent d'enfant français et mon fils n'a que 6 mois. il est né au Cameroun, je suis montée avec un visa qu'on m'a délivré à l'ambassade de France au Cameroun mon fils a été reconnu par son père il a déjà son acte de naissance français et son passeport français. son père lui a déjà établie la carte d'identité dont nous attendons la recevoir à la fin du mois. nous sommes allés à la préfecture d'Aix pour mon titre de séjour de là on nous a remis un dossier à remplir avec des pièces à fournir et avons décidé d'aller à la Caf pour obtenir des aides car actuellement nous sommes hébergés chez sa mère

-j'aimerais savoir si ça pose pas de problème au niveau de la Caf? en n'ayant pas mon titre de séjour est-ce que je peux bénéficier du RSA car mon conjoint est français ainsi que mon fils

merci d'avance

Par **amajuris**, le **05/02/2013** à **20:30**

bsr,

vous parlez de conjoint ce qui en droit français signifie que vous êtes mariés.

est-ce le cas ?

Si vous êtes mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

cdt